

DEMANDE DE SUBVENTION AIDES COMPLEMENTAIRES HABITAT (hors périmètre OPAH-RU Lezoux)

Nom et prénom du propriétaire :

Adresse complète :

Téléphone : Mail :

Logement concerné

Adresse du logement (si différente) :

Travaux envisagés et calcul des subventions

Sortie de vacance Ravalement de façade Réfection toiture

	Taux de subvention	Plafond de travaux HT hors mœ	Montant de la dépense subventionnée	Montant de la subvention
CC Entre Dore et Allier	<input type="checkbox"/> Prime vacance : 2 000€ <input type="checkbox"/> Façade : 15 % Avec bonus : <input type="checkbox"/> Toiture : 15 % Avec bonus :	<input type="checkbox"/> 20 000€		

Les subventions sont versées à l'achèvement des travaux et après vérification de leur conformité à ce qui a été initialement prévu. Le calcul de la subvention définitive est fait à l'appui des factures fournies par le propriétaire, sans pouvoir dépasser le montant notifié.

Engagements du propriétaire

En sollicitant les aides financières de sortie de vacance, le propriétaire s'engage :

- à en faire sa résidence principale pour une durée minimum de 3 ans à compter de la demande de versement des subventions ou à le mettre en location à titre de résidence principale sous 3 ans ;
- à autoriser la Communauté de Communes et la commune à utiliser des photographies avant et après travaux fournies dans le dossier,
- à apposer une bâche d'information visible depuis le domaine public en cas de sollicitation.

En sollicitant les aides financières façade ou toiture, le propriétaire s'engage :

- à réaliser les travaux conformément à l'accord des bâtiments de France
- d'avoir rencontré le CAUE et pris en compte leur(s) recommandation(s) architecturale (hors secteurs ABF)

Fait à le

(Signature)

Pièces à déposer pour la demande de subvention :

Subvention sortie de vacance :

- Formulaire de demande rempli et signé
- Justificatif de vacance (5 ans minimum) uniquement si le logement n'est pas recensé dans la base de données Zéro Logement Vacant
- Compromis de vente
- Quittances de loyer des 2 dernières années ou justificatif d'obtention d'un prêt « primo-accédant »

Subvention ravalement de façade et/ou réfection de toiture :

- Formulaire de demande rempli et signé
- Justificatif de propriété
- Devis des travaux
- Justificatif de domicile de l'occupant de moins de 3 mois ou en cas de bien vacant, attestation sur l'honneur du demandeur à louer ou occuper le bien à titre de résidence principale sous le délai de 3 ans,
- Accord de la déclaration préalable avec prescription de l'ABF ou les recommandations du CAUE
- RIB du demandeur

Pour rappel, hors secteur Architecte des Bâtiments de France, la consultation préalable du CAUE est obligatoire avant le dépôt de votre demande de subvention (cf. règlement d'attribution)

Pièces à déposer pour le paiement de la subvention :

Subvention sortie de vacance :

- La copie de l'acte de vente définitif
- Le RIB du demandeur

Subvention ravalement de façade et/ou réfection de toiture :

- Facture(s) acquittée(s) des travaux
- RIB actualisé le cas échéant